

Document
d'Information
Communal sur
les Risques
Majeurs



Commune de CLAVIERS

3 Place du 8 mai 1945

83830 CLAVIERS



Déjà dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde, la commune possède un outil qui permet d'agir rapidement et de manière efficace en cas de crise.

Votre sécurité et celle de vos familles font partie de nos priorités, c'est la raison pour laquelle le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a été élaboré. Il vous sera distribué et vous permettra de savoir ce qu'il faut faire en cas de crise.

Vous y trouverez des informations sur les risques naturels qui sont susceptibles de se produire sur la commune.

Lisez ce document attentivement, il pourra vous être utile.

Le Maire, Gérald PIERRUGUES

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour but d'informer la population sur les risques existants sur la commune et les moyens de s'en protéger.

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable...

**Ce guide est très précieux pour votre sécurité
et celle de vos proches.**

Prenez-en connaissance attentivement.

Lisez le avec vos proches.

Conservez le à portée de main, il vous sera utile en cas de crise.

INFORMATIONS UTILES

Sapeurs pompiers : **18 (112 pour un téléphone portable)**

Caserne de Callas : **04 94 39 16 08**

Police / Gendarmerie : **17**

Caserne de Bargemon : **04 94 39 16 50**

S.A.M.U. : **15**

Mairie / C.C.A.S. : **04.94.76.62.07**

Météo France : **08 99 71 83**

Préfecture : **04 94 18 83 83**

E.D.F. : **09 69 32 15 15**



Métropole 88.3 Mhz

RMC 98.7 Mhz

Europe 1 99.9 Mhz

RTL2 93.3 Mhz

NRJ 95.2 Mhz

France Inter 100.3 Mhz

France Info 105.8 Mhz

France Bleu Provence 103.5 Mhz

- Radio à piles
- Lampe de poche dynamo ou avec piles
- Matériel de confinement (Ruban adhésif large, tissu comme serpillières ou coton hydrophile pour colmater les fenêtres)
- Nourriture
- Des bouteilles d'eau potable
- Couvertures
- Vêtements de rechange
- Trousse de premiers secours (pharmacie)
- Médicaments pour traitement quotidien
- Papiers personnels importants

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Informations utiles	2
Le kit de sécurité indispensable	3
Claviers	4
Le Plan Communal du Sauvegarde	5
Alertes	5
Les bons comportements	6
Les risques météorologiques	7
Inondations	8 - 9
Feux de forêts	10 - 11
Mouvements de terrain	12 - 13
Séismes	14
Le risque sanitaire	15

Les événements qui se sont déjà produits sur la commune

Feux de forêts de 1953 à 2003



Tempête de novembre 2008

Épisode neigeux du 31 janvier 2011



Pluies diluviennes en 2010 et 2011

Mouvement de terrain octobre 2013



En cas de crise, un poste de commandement (PC crise) est ouvert à la Mairie pour **coordonner les actions** des différents services sur le terrain et pour **répondre aux attentes des habitants**.

Le cas échéant, la Mairie (numéro ci-dessous) sera le lien avec le **PC crise**. Les postes de radio émetteurs-récepteurs disponibles dans chaque infrastructure recevant du public renforceront ce lien. C'est à partir du PC crise du Plan Communal de Sauvegarde ainsi que la réserve communale de sécurité civile que s'organiseront les secours, qu'ils soient d'urgence médicale, logistique ou matérielle.

Standard de la Mairie : 04.94.76.62.07 // Fax. : 04.94.76.75.74 // mairie.claviers@wanadoo.fr

Les demandes d'aide ou d'intervention seront acheminées vers les différents **services municipaux** (voirie pour déblaiement des voies, services des eaux pour les réseaux) ou vers **les partenaires extérieurs**: Etat, Conseil Général du Var, C.C.F.F., Sapeurs Pompiers, Communauté d'Agglomération Dracénoise, ERDF...).

Par ailleurs, certains **bâtiments communaux** seront susceptibles d'être ouverts à la population en cas d'événement majeur.

Des sessions de **formation aux gestes de premier secours** sont organisées chaque année.

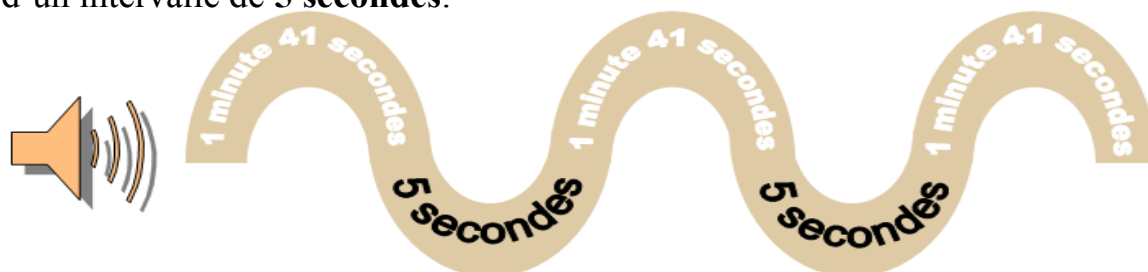
Renseignez-vous auprès de la Mairie.



ALERTES

Début de l'alerte nationale

L'alerte au danger se caractérise en trois cycles successifs d' **1 minute et 41 secondes**, séparées d'un intervalle de **5 secondes**:



Fin de l'alerte nationale

La fin de l'alerte retentit lorsqu'il n'y a plus de danger. Les sirènes émettent un signal continu de **30 secondes**.



Alerte communale : le seul moyen d'alerte est la sirène

Code 1 : Essai de fonctionnement chaque premier mercredi du mois à 11h55.

Emission d'une durée de 15 secondes.

Code 2 : Besoin des membres du CCFF et du personnel de la Réserve Communale à la Mairie (pour tout aléas hors feux de forêt)

Deux émissions successives de 15 secondes.

Code 3 : Départ de feu sur la commune ou les communes limitrophes.

Trois émissions successives de 15 secondes.

Ce qu'il faut faire quel que soit l'aléa !



Se mettre à l'abri du danger : suivez les consignes d'évacuation ou de mise à l'abri en fonction de la nature du risque

Rejoignez, sans délai, un endroit clos si possible sans fenêtre, et bouchez toutes les ouvertures (fentes, portes, aérations).

Écouter la radio

Il est important de pouvoir s'informer rapidement sur la nature du risque afin de connaître au plus tôt les premières consignes à appliquer : **France Inter** (100.3), **France Info** (105.8), si le risque est national. Ou **France Bleu Azur** (103.5) ou **R.M.C.** (98.5) s'il s'agit d'un risque local.

Les fréquences ci-dessus sont données à titre indicatif et peuvent varier selon l'endroit où l'on se trouve.

L'électricité pouvant être coupée, il est important d'avoir en permanence un poste portatif en état de marche ainsi qu'une lampe de poche.

Respecter les consignes de sécurité

Suivre les consignes des autorités spécifiques qui vous seront données.

Si vous êtes en voiture, suivez scrupuleusement les itinéraires routiers de déviation mis en place.

Ne gênez pas la circulation des moyens de secours.

Ce qu'il ne faut pas faire !



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont les mieux informés des conduites à tenir avec les enfants, en cas d'alerte.

Ne pas téléphoner

Le réseau téléphonique ne doit pas être saturé et doit rester disponible pour les services de secours.

Pas de flamme

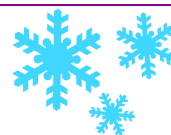
Les canalisations peuvent être endommagées, afin d'éviter l'explosion aucune étincelle ne doit être produite.

LE VENT

- Rangez tous les objets susceptibles de s'envoler (chaises, tables, stores, étendoirs à linge...).
- Éviter les déplacements : restez chez vous et fermez les portes et volets.
- Soyez vigilants face aux chutes d'arbres ou d'objets divers.
- Coupez les arbres proches de votre habitation.
- Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol.



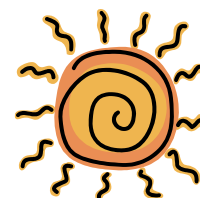
LA NEIGE - LE VERGLAS - LE GRAND FROID



- **Protégez votre compteur** d'eau et vos canalisations d'eau contre le gel.
- Mettez vous à l'écoute de la **radio locale**.
- Ne vous déplacez pas. Si vous y êtes absolument contraint, **soyez prudent et vigilant**. Privilégiez les transports en commun. Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du Centre Régional d'Information et de circulation Routière (08 00 100 100).
- Munissez-vous de **vêtements chauds et adéquats** (imperméables à la pluie, au vent et à la neige).
- Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes (enfants, handicapés,...).
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Protégez-vous des chutes d'arbres ou de branches.
- **Respectez les restrictions** de circulation et déviations mises en place.
- **Facilitez le passage** des engins de dégagement. Stationnez votre véhicule en dehors de la voie de circulation.
- **Protégez-vous des chutes et protégez les autres**, en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les **groupes électrogènes** à l'extérieur des bâtiments.
- Faites vérifier régulièrement vos installations de chauffage.
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero...) et des appareils d'appoint à combustion, de façon continue.
- Si vous êtes en présence d'une personne en difficulté (sans-abri) composer le **115**.

LA CANICULE

- Personnes seules ou âgées, faites-vous **recenser en Mairie**.
- **Limiter les exercices physiques** afin d'éviter les risques de déshydratation ou de coup de chaleur.
- Privilégiez les **endroits ombragés**.
- Rafrâchissez-vous, **buvez** de l'eau même sans soif.
- Ne buvez pas de boissons alcoolisées et trop sucrées.
- Évitez de sortir aux **heures les plus chaudes** c'est-à-dire entre 12h et 17h.
- Prenez des nouvelles de **vos voisins**, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.



Une inondation, qu'est-ce que c'est ?

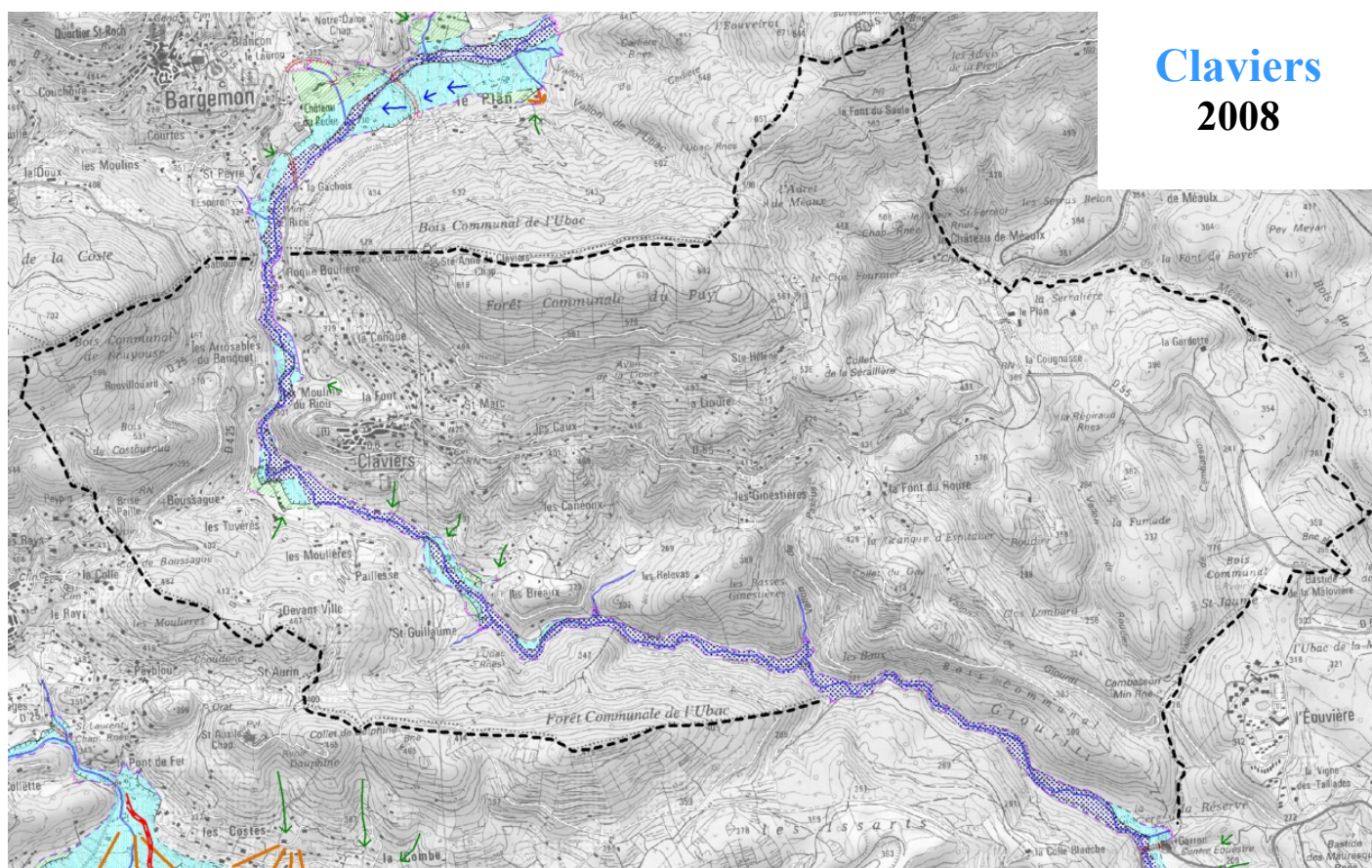
Débordement d'eau qui submerge les terrains environnants. Elle peut-être bénéfique quand elle est lente : apport de limons fertilisants. Elle peut-être désastreuse quand elle est violente : ravine le sol et dépôt de matériaux grossiers et stériles. Si l'inondation concerne des zones habitées, elle se transforme rapidement en risque et entraîne des conséquences plus ou moins graves sur les populations, leurs biens et l'environnement.

Aléas zones inondables

La rivière le Riou traverse d'Ouest en Est notre commune. Lors de fortes pluies ce cour d'eau reçoit les ruissellements de toute la cuvette de Bargemon ainsi que les ruissellements provenant des hauteurs de Claviers la surplombant. Son débit, en très peu de temps, devient très important.

A chaque alerte météo,
consultable sur le site <http://vigilance.meteofrance.com/>
ou toutes autres informations météorologiques diffusées officiellement
quelque soit le support (télévision, radio ...),
il est impérativement **déconseillé** de se promener ou de s'approcher de la rivière.

Claviers
2008



--- Limite communale

~~~~ Lit mineur

~~~~ Lit moyen

~~~~ Lit majeur ordinaire

~~~~ Lit majeur exceptionnel

~~~~ Inondabilité par ruissellement sur les piémonts

~~~~ Dépression fermée (contour net ou peu net)

~~~~ Pied de versant

~~~~ Corniche dans le substrat

~~~~ Talus net

~~~~ Talus peu net

~~~~ Barrage de travertins

~~~~ Ruissellement en aval d'un barrage de travertins

~~~~ Suspicion de débordements sur terrasse

~~~~ Axe d'écoulement en crue

~~~~ Ruissellement (zonage non délimité)

~~~~ Glacis-Cône

~~~~ Remblai

~~~~ Remblais d'infrastructures

~~~~ Lit mineur recalibré

~~~~ Dignes

~~~~ Ouvrage d'art

~~~~ Carrière, gravière ou déblais

~~~~ Limite de zone étudiée



**En cas d'alerte**

Avec un poste de radio à piles, suivez les informations diffusées par votre radio de proximité et attendez les consignes des autorités.

**Prévoyez les gestes essentiels :**

- amarrez les cuves,
- rassemblez médicaments d'urgence, papiers importants, vêtements, argent... en vue d'une éventuelle évacuation,
- faites une réserve d'eau potable et de nourriture, prenez des mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, engrais...),
- surélevez le mobilier et, si vous avez un étage, montez les biens et les documents de valeur,
- munissez-vous d'une lampe torche à piles,
- mettez votre véhicule en sécurité.

**Vos enfants sont en sécurité à l'école.  
Ne prenez pas de risques pour aller les chercher.**

**Agir pendant**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations...
- Coupez les alimentations en gaz et en électricité
- Réfugiez-vous dans les étages ou un point en hauteur (colline)
- Écoutez la radio et attendez les consignes des autorités
- N'utilisez pas votre véhicule
- Ne circulez pas dans les rues inondées
- Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne consommez l'eau du robinet et du forage que si avis favorable des autorités
- N'évacuez que sur ordre des autorités
- Ne revenez pas dans le lieu que vous avez évacué
- Signalez, depuis les étages, votre présence et attendez les secours

**Agir après**

- Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours et de votre mairie
- Ventilez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après un contrôle complet des circuits, n'hésitez pas à faire appel à un spécialiste
- Préservez votre santé : ne consommez pas l'eau du robinet, ni celle des forages avant avis favorable de la mairie
- Faites sécher vos locaux et chauffez dès que possible

## Le risque

Le risque de feu de forêt est aggravé par la conjugaison des facteurs qui suivent:

- **naturels** (vent fort, sécheresse, végétation fortement inflammable et combustible),
- **topographiques** (relief qui accélère le feu à la montée),
- **d'origine humaine** (urbanisation diffuse étendue, zones habitées au contact de l'espace naturel, débroussaillage obligatoire non réalisé, dépôts d'ordures sauvages, malveillance).

**La Commune de Claviers s'étend sur une superficie de 1589 hectares, dont 69 % couverts de forêts.**

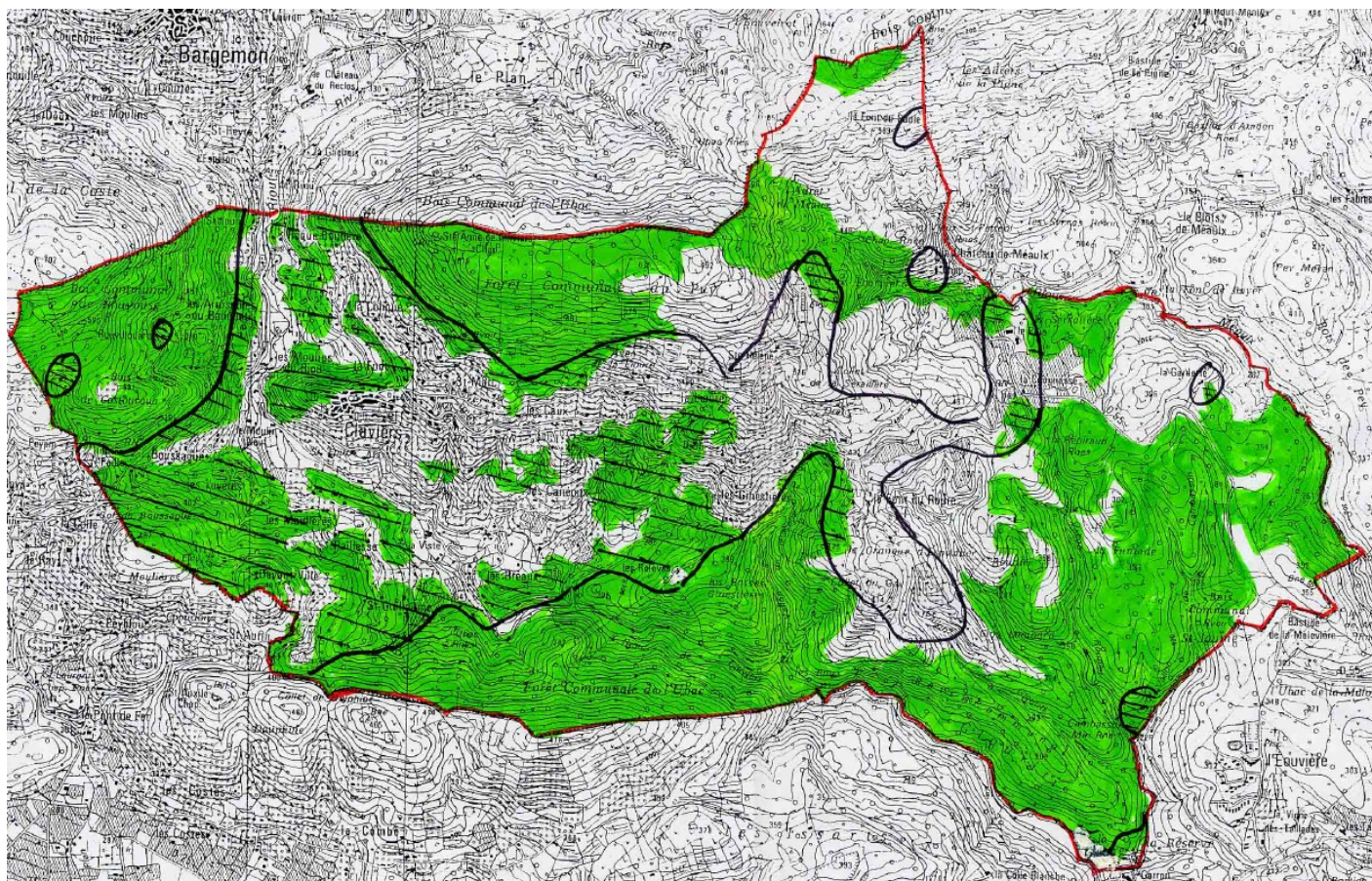
Les étés chauds et secs sont des facteurs augmentant le risque de feu de forêt, ce risque met en cause la sécurité des habitants, qui pour mieux se protéger doivent être informés. Votre sécurité passe d'abord par la prévention et la connaissance des textes préfectoraux réglementaires en vigueur qu'il faut impérativement respecter :

- réglementation sur **l'emploi du feu** « Arrêté préfectoral du 16 mai 2013 » (disponible à l'accueil),
- réglementation sur **le débroussaillage** « Débroussailler : un geste vital, une obligation légale » (disponible à l'accueil).

La carte d'alerte du risque incendie est mise à jour quotidiennement du 1er juin au 30 septembre sur le site :

**<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-a2898.html>**

## Aléa feux de forêts de Claviers





**AVANT****Au quotidien :**

- **Entretien des chemins d'accès** pour permettre la circulation des véhicules de pompiers (suivre les indications affichées par la Mairie).
- **Débroussailler autour de la maison** (50 m au minimum), espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, ratisser les aiguilles, nettoyer les gouttières, éviter de planter les espèces très inflammables (cyprés).
- **Nettoyer** votre toiture régulièrement.

**Pour se préparer :**

- **Vérifier** le fonctionnement manuel et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets.
- S'assurer qu'il n'y a **pas des bouteilles de gaz** ou des bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu.
- **Vérifier l'état des fermetures et du toit** et éviter l'emploi de matériaux inflammables (clôtures, gouttières en PVC, tas de bois rangés contre la maison).
- **Prévoir des moyens d'arrosage**. Si vous avez une piscine, envisager l'achat d'une motopompe thermique avec un tuyau de longueur suffisante pour protéger toute votre propriété.
- **Préparer l'équipement nécessaire** (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.), détaillé en page 3 de ce DICRIM.

**PENDANT****Vous êtes dans la nature :**

- **Alertez les pompiers** le plus rapidement et le plus précisément possible.
- Si vous êtes surpris par le front de feu, **respirez à travers un linge humide** ; à pied, si c'est possible, **reculez le dos au vent** ou recherchez un écran (rocher ou un mur) ; en voiture, ne sortez pas et tentez de vous diriger vers une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares pour être facilement repéré.

**Vous êtes chez vous:**

- **Ouvrez le portail** pour faciliter l'accès des pompiers.
- Fermez les **bouteilles de gaz** situées à l'extérieur et protégez les (piscine, abris...).
- **Abritez** votre voiture, vitres fermées, contre la façade opposée à la direction du vent.
- Rentrez vos tuyaux d'arrosage.
- Fermez les volets, fenêtres, portes et calfeutrez toutes les ouvertures. Placez des serpillières humides au bas des portes.
- Prévoyez des lumières de remplacement et de l'eau potable.
- **Suivez les instructions des pompiers**.
- Si l'incendie est à votre porte, restez dans la maison avec famille et animaux domestiques. N'évacuez pas sans l'ordre des autorités.

**APRÈS**

- Ne sortez pas de chez vous avant d'avoir revêtu **une tenue adaptée** (chaussures de cuir, gants, chapeau, vêtements de coton ou de laine).
- **Inspectez** la solidité de la maison et en particulier toutes les parties en bois. Contrôlez toiture, charpente, combles... Attention aux braises sous les tuiles ou dans les orifices d'aération. Arrosez l'ensemble de votre habitation ainsi que la végétation qui l'entoure et éteignez tous les foyers résiduels. **Aidez** vos voisins.



### Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

### Quels sont les risques de mouvement de terrain dans la commune ?

Les points sensibles de la commune sont :

- **Chutes de blocs** : le Costouroua, Claviers Ouest, la font du Saule, Meaulx oriental, Rougeon et les Moulins du Riou.
- **Effondrements** : Quartiers des Etangs, de Costouroua, de Perrien, de la Lioure, du Puy, du Collet de Gay et de la Conque.
- **Affaissements** : Quartiers du Puy, de la Gardête, de la Grangue d'Espitalier, de Rougéon, du Plantier et des Moulières.
- **Glissements** : Quartiers des Bas Fournas, de Boussaque, des Tuvères, de Paillesse, de Saint Marc, de l'Adrech de Meaulx et de Rougeon.

### Un Plan de Prévention des Risques (P.P.R.)

Un P.P.R. concernant les risques liés aux mouvements de terrain a été prescrit, par arrêté préfectoral en date du 7 janvier 1997, sur la commune.

Il permet de constituer **une connaissance du risque** pour que chaque personne concernée soit informée et responsabilisée. Il institue par ailleurs une réglementation minimum mais durable afin de garantir les mesures de prévention.

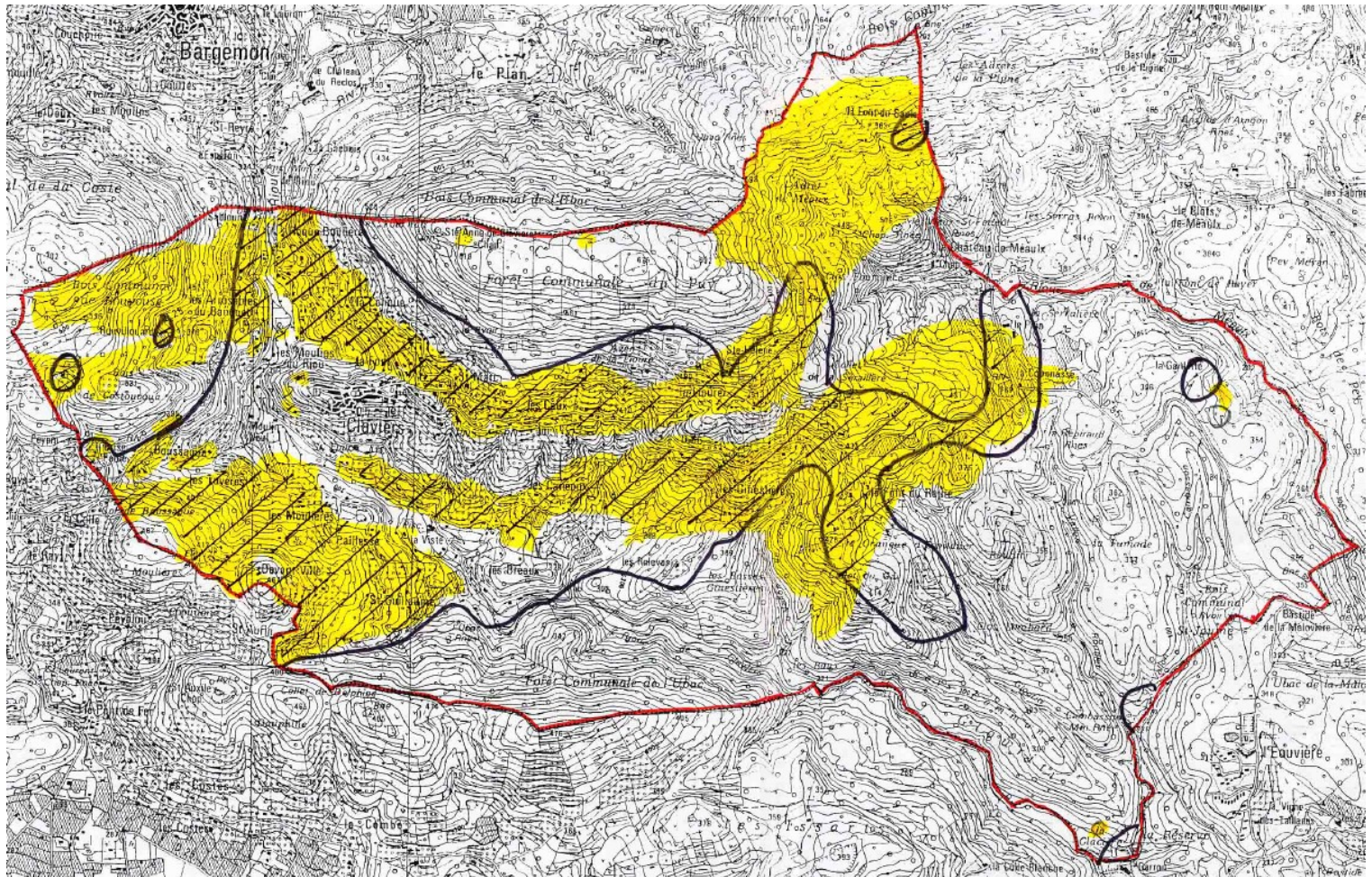
**Les mesures prises en compte dans la commune sont :**

- Repérage des **zones exposées**,
- Collecte des eaux de surfaces.
- Suppression, stabilisation de la masse instable, drainage...
- **Interdiction de construire** dans les zones les plus exposées et mesures restrictives (P.P.R.).
- Plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.

**Pour plus d'informations sur ce risque,  
vous pouvez consulter le Plan Communal de Sauvegarde ainsi que le P.P.R. en mairie.**

En cas de danger la population serait alertée par la sirène ou le porte-à-porte par les agents municipaux.

La population serait informée de l'évolution de la situation par les agents communaux ou toute autorité compétente.



### Les consignes de sécurité

#### Avant

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

#### Pendant

- Fuyez latéralement par rapport au danger,
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches,
- Ne revenez pas sur vos pas,
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

#### Après

- Évaluez les dégâts et les dangers,
- Informez les autorités,
- Mettez-vous à disposition des secours.



## Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une libération soudaine d'énergie qui se produit à l'intérieur de la terre et qui peut occasionner des dégâts considérables à cause des ondes élastiques qui se propagent depuis le foyer jusqu'à n'importe quel point de la surface.

**Zone de sismicité de Claviers : 3.  
C'est-à-dire: niveau d'aléa modéré.**

## Les consignes de sécurité

### AVANT

- Connaître les risques encourus et les consignes de sauvegarde,
- Privilégier les constructions parasismiques,
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et meubles lourds,
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

### PENDANT la première secousse

#### IL FAUT RESTER OÙ L'ON EST

- **À l'intérieur** : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres,
- **À l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) ; à défaut s'abriter sous un porche,
- **En voiture** : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

### APRÈS la première secousse

#### ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer,
- En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités,
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention, il peut y avoir d'autres secousses,
- Ne pas prendre l'ascenseur,
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio,
- S'éloigner des zones côtières même longtemps après, en raison d'éventuels raz-de-marée,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ou au centre aéré,
- Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet (si possible métallique) à votre portée.

## Qu'est-ce qu'un risque sanitaire ?

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable auquel la santé publique est exposée. L'identification et l'analyse des risques liés à un phénomène (inondation, contamination, ...) permet généralement de prévoir l'impact d'un risque sanitaire sur la santé publique.

### Eau potable

- Une baisse importante de la quantité d'eau disponible (sécheresse).
- Une dégradation de la qualité de l'eau.



### Les bons réflexes

- Respecter les consignes d'usage données par les autorités
- Respecter les dates de péremption en cas de stockage d'eau en bouteilles afin de ne pas s'exposer à la dégradation naturelle de la qualité de cette eau.

### Épidémies graves

Une épidémie est la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes le plus souvent par la contagion.

La pandémie est une épidémie, qui s'étend à la quasi-totalité d'un ou plusieurs continents. Une pandémie est susceptible de générer de nombreux malades et une désorganisation de la société.

**LUTTEZ CONTRE LES GERMES EN VOUS LAVANT LES MAINS!**

**1** Mouillez vos mains

**2** Savon

**3** Moussez, frottez - 20 sec

**4** Rincez - 10 sec

**5** Fermez le robinet

**6** Sechez vos mains

**N'OUBLIEZ PAS DE LAVER:**

- entre vos doigts
- sous vos ongles
- et le dessus de vos mains

### Les bons réflexes

- Réduire vos sorties au strict minimum de façon à ne pas être exposé
- Éviter les contacts avec les malades
- Porter un masque pour protéger votre entourage lorsque vous êtes grippé ou pour vous prémunir de ceux qui peuvent l'être
- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon
- Aux premiers doutes ou symptômes, s'adresser à votre médecin traitant

**Plus d'informations sur le site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)**



# DICRiM



## *Commune de CLAVIERS*

**Tél. : 04.94.76.62.07**

**Fax. : 04.94.76.75.74**

*mairie.claviers@wanadoo.fr*

**<http://www.mairie-claviers.fr/>**